

ment process, and to assess specific pest/pesticide issues if warranted in the national interest.

The focus of the PMAB is to improve the pest management process in Canada by assessing issues with all interested parties in a fair, open, balanced and complete manner, and by making comprehensive recommendations concerning the resolution of these issues.

### 3. ALACHLOR

In February, 1985 the Minister of Agriculture cancelled the full registration status of alachlor. Pursuant to the *PCP Regs.*, the company that owns alachlor then applied for a hearing to review that decision. The PMAB played a vital role in assisting the Minister in setting up the *Alachlor Review Board (ARB)*. This role included the preparation of a list of possible candidates that the Minister used to make the final ARB selection. In addition, the PMAB has been intimately involved in organizing all of the administrative details associated with running the hearings. The final report containing the ARB recommendations was presented to the Minister in November, 1987.

Given the importance and complexity of the issues confronting the ARB, the Minister, upon recommendation by the PMAB, stated that intervenor funding would be provided to participating parties that could establish need. In December, 1985, the ARB, in consultation with the identified parties, set guidelines to regulate intervenor funding applications. In April, 1986 the responsibility for distributing the funds was assigned to the PMAB. The PMAB then established an *Intervenor Funding Committee* made up of Prof. Hajo Versteeg, Chairman of the PMAB, Dr. Frank Frantisak, Vice-President—Environmental Services, Noranda Inc., and Dr. Fred Roots, Science Advisor to the federal Minister of the Environment. The Intervenor Funding Committee distributed \$128,000 to user group and public advocacy participants. The Intervenor Funding Committee will write a final report accounting for all monies spent and evaluating the effectiveness of the use of the public funds in the ARB hearings.

All parties involved in the ARB hearings agree that the regulations dealing with the review process could be substantially improved. To this end, the PMAB contracted with Professor Wade MacLauchlan, Administrative Law Professor at Dalhousie Law School, to produce a background study paper outlining the shortcomings of the current regulations and suggesting legally defensible improvements. The MacLauchlan paper was submitted to the PMAB in September, 1986.

It was felt that the release of the MacLauchlan study prior to the completion of the ARB process might in appearance, if not in fact, influence the deliberations. In January, 1987 the Minister accepted the recommendation of the PMAB that the paper not be released to anyone (including the Minister himself) until the ARB process was finished.

The MacLauchlan paper was submitted to the Minister for his consideration in March, 1988.

luer les questions se rapportant aux parasites et aux pesticides, dont l'intérêt national justifie l'examen.

L'objet du CCLA est d'améliorer le processus de lutte antiparasitaire au Canada en faisant un examen juste, ouvert, équilibré et complet des différents problèmes avec l'ensemble des parties intéressées et de formuler des recommandations globales en vue de les résoudre.

### L'ALACHLORE

En février 1985, le ministre de l'Agriculture a annulé l'enregistrement permanent de l'alachlore. L'entreprise qui est titulaire du brevet pour l'alachlore a alors, conformément au *Règlement sur les produits antiparasitaires*, demandé la tenue d'une audience dans le but de faire revoir la décision. Le CCLA a joué un rôle clé en aidant le ministre à créer le Comité de révision de l'alachlore (CRA). Le CCLA a notamment préparé une liste de candidats dont le ministre s'est servi pour arrêter la composition du Comité de révision. Le CCLA a par ailleurs participé de près à l'organisation et à l'administration des audiences. Le rapport final contenant les recommandations du Comité de révision de l'alachlore a été remis au ministre en novembre 1987.

Vu l'importance et la complexité des questions dont se trouvait saisi le Comité de révision, le ministre, conformément aux recommandations du CCLA, avait déclaré qu'une aide financière serait fournie aux parties qui donneraient la preuve qu'elles en avaient besoin. En décembre 1985, le CRA, en consultation avec les parties identifiées, a établi des lignes directrices pour l'étude des demandes d'aide financière. En avril 1986, la responsabilité en matière de distribution de fonds a été cédée au CCLA. Celui-ci a alors créé un Comité d'aide financière composé du P<sup>r</sup> Hajo Versteeg, président du CCLA, de M. Frank Frantisak, vice-président, Services de l'environnement, Noranda Inc., et de M. Fred Roots, conseiller scientifique auprès du ministre fédéral de l'Environnement. Le Comité d'aide financière a distribué quelque 128 000 \$ à des groupes d'utilisateurs et à des groupes de pression.

Tous ceux qui ont participé aux audiences ont convenu que les règlements applicables au processus de révision pourraient être sensiblement améliorés. À cette fin, le CCLA a chargé le P<sup>r</sup> Wade MacLauchlan, professeur de droit administratif à l'École de droit de l'Université Dalhousie, de produire un document de travail sur les lacunes des règlements en vigueur et qui proposerait des améliorations conformes à la loi. Le rapport MacLauchlan a été déposé auprès du CCLA en septembre 1986.

L'on a craint que la diffusion de ce rapport avant que le CRA ne termine son étude puisse influencer, en apparence sinon dans les faits, les délibérations. En janvier 1987, le ministre acceptait la recommandation du CCLA voulant que le document ne soit remis à personne (pas même au ministre lui-même) avant que les travaux du CRA ne soient terminés.

Le rapport MacLauchlan a été soumis au ministre pour étude en mars 1988.